

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 29/1 (2002)

DOI: 10.11588/fr.2002.1.62252

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

la légitimation de la guerre dans l'œuvre d'Al-Farabi, d'Avicenne et d'Averroës montre combien ces philosophes trouvaient bien davantage leurs références chez Platon et Aristote que dans le Coran (p. 77–91).

L'article de Matthew J. STRICKLAND prend pour objet le traitement des prisonniers de guerre en Angleterre et dans la France du Nord du VII^e au XII^e siècle. Il montre avec clarté comment on est passé de l'exécution ou de la réduction en esclavage des captifs au système du rançonnement. Cette évolution est à mettre en relation avec les changements intervenus dans la guerre elle-même et surtout dans la perception de l'adversaire (p. 93–122). Toutefois, la »domestication« de la guerre ne fut jamais ni complète ni parfaite. Dans le prolongement de cette réflexion, la contribution de Hannelore ZUG TUCCI offre une vision intéressante du statut des prisonniers de guerre en Italie à la fin du Moyen Age et montre comment s'est mis en place un droit particulier, qui ne devait rien au droit romain, inapplicable car trop rigoureux (p. 123–140).

La question de la reddition revient sous la plume de Jean-Marie MOEGLIN qui passe au crible d'une fine critique historiographique le célèbre épisode de la capitulation de Calais en septembre 1347. Il montre comment le comportement, décrit comme spectaculaire, des »six bourgeois« fut en fait le geste ritualisé d'une reddition négociée (p. 141–166). Cet article reposant sur une exploitation des sources narratives est suivi par celui de Christopher ALLMAND qui entend montrer comment la guerre peut être perçue à travers l'œuvre de quelques auteurs du XIV^e siècle: si Jean Froissart en donne une vision positive, Jean de Venette et plus encore Philippe de Mézières dans son *Epître au roi Richard* se montrent conscients de ses conséquences sociales négatives (p. 167–180). Philippe de Mézières est encore au centre des réflexions de Philippe CONTAMINE qui analyse la pensée de cet auteur, obnubilé par la croisade et convaincu de la nécessité de la paix entre le royaume de France et le royaume d'Angleterre (p. 181–196).

Dans un très copieux article, Christiane RAYNAUD fait porter sa réflexion sur les représentations iconographiques des »défenses annexes« et des fortifications de campagne dans les manuscrits à peinture du XV^e siècle. Ces représentations, produit de la rencontre d'une certaine réalité et de l'interprétation qu'en donnèrent les artistes enlumineurs, constituent un bon exemple de l'impact culturel de la guerre et de ses transformations (p. 197–249). L'iconographie et la représentation visuelle de la guerre sont également le sujet de la contribution de Marcus POPLOW. Ce dernier, en effet, étudie la manière dont les innovations techniques en matière d'armement ont été représentées sous forme d'illustrations au XIV^e siècle. Il montre comment l'esthétique a été privilégiée au détriment du réalisme (p. 251–268).

En conclusion, on a, avec ce recueil, un éventail assez large des différents thèmes de recherche qui trouvent leur place dans une »histoire culturelle« de la guerre: les relations entre l'idéologie, le droit et la pratique, les rites, la vision intellectuelle, la représentation artistique. Cette énumération n'est évidemment pas exhaustive.

Bertrand SCHNERB, Paris

Friedhelm BURGARD, Alfred HAVERKAMP, Gerd MENTGEN (Hg.), *Judenvertreibungen in Mittelalter und früher Neuzeit*, Hannover (Hahn) 1999, VI–276 p. (Forschungen zur Geschichte der Juden. Abteilung A: Abhandlungen, 9).

Accusations de meurtre rituel et de profanation de l'eucharistie, émeutes violentes, parfois meurtrières – connues aujourd'hui sous le terme d'origine russe de »pogrome« ou »dévastation« –, expulsions forcées. L'existence des communautés juives en Europe a été pendant des siècles lourdement hypothéquée. Ce dernier aspect, à savoir l'ordre de quitter, à court (dans le pire des cas) ou moyen terme (dans le meilleur des cas) la ville, voire le pays d'habitation, fut le thème en mai 1996 d'un colloque international tenu à l'Université de

Trèves. A ce moment-là, les rapports du sujet avec l'actualité ne faisaient aucun doute, ils n'en font pas plus maintenant que nous disposons des actes publiés.

Le présent recueil, paru dans la belle collection que sont les *Forschungen zur Geschichte der Juden* (FGJ), couvre un temps et un espace extrêmement vastes – signe de la pérennité du phénomène discuté. Si l'on met cependant entre parenthèses les cas plus ou moins dispersés de Lucques (Michele LUZZATI), du royaume d'Angleterre (Robin R. MUNDILL), de l'Italie du Sud et de la Sicile (David S. H. ABULAFIA) ainsi que celui de la Provence (Danièle IANCU-AGOU), un champ de gravité se dessine: l'Empire allemand, depuis l'an 1012, date de la première expulsion connue dans l'Empire touchant les juifs de Mayence, jusqu'au début du XVII^e siècle. Une histoire qui trouve en quelque sorte sa prolongation dans le royaume de Pologne, terre privilégiée d'accueil de nombreux juifs venus d'Allemagne mais aussi de plus loin, qui ne fut cependant pas dépourvue d'exactions contre les juifs, comme le rappelle Jacek WIJACZKA dans sa contribution. Malgré ou peut-être aussi à cause de cet accent, tout relatif, mis sur l'Empire allemand, le sujet semble éclater: si dans le cas anglais, français ou encore ibérique, l'histoire de la colonisation juive au Moyen Age connaît un terme »net«, elle constitue dans l'Empire, en raison de l'extrême atomisation du pouvoir politique, une chaîne quasi ininterrompue d'expulsions et de réinstallations. Vouloir donner ici une vue d'ensemble relève de la gageure, et l'on doit savoir gré aux auteurs d'avoir réussi à trouver des mécanismes récurrents d'un exemple à l'autre.

Ce qui frappe dans tous les cas est la dépendance prononcée des communautés juives envers leur seigneur, la fragilité d'un statut susceptible d'être révoqué à tout moment. En principe, les juifs sont sous la protection de l'empereur ou du roi. L'exemple souvent cité de Frédéric II (*servitus camere imperialis*) a fait des émules – Robin R. MUNDILL rappelle par exemple pour l'Angleterre que »in medieval England, as elsewhere in Europe, the Jew was a ›royal Jew‹ and belonged to the king« – et a été adopté par les seigneurs territoriaux respectifs. Or cette protection pouvait très facilement se tourner contre les protégés, qui devaient par ailleurs acheter cher ce privilège. Ainsi, lorsque le roi Ferrante I^{er} de Naples exempta »ses« juifs de taxes extraordinaires prélevées auprès des chrétiens, il créa une cause de tensions entre les communautés, comme le montre David S. H. ABULAFIA. On croyait en effet les juifs exemptés de toute taxation, bien que ces derniers alimentaient le trésor royal.

En règle générale, la situation des juifs dépendait des rapports que le seigneur entretenait avec ses sujets: les hostilités envers lui se retournaient facilement contre les juifs, et il se pouvait qu'alors le seigneur juge leur propriété insuffisante pour lui être utile et leur retire sa protection. Une telle approche »monétariste« ne rend cependant pas compte de toute la complexité des rapports, même si la situation des juifs est révélatrice de l'autorité dont jouissait un prince. Fritz BACKHAUS rapporte par exemple dans son étude sur l'archevêché de Magdebourg que lorsque la ville, à l'extrême fin du XV^e siècle, utilisa la question des juifs pour faire pression par ce biais sur le prélat, ce dernier procéda à l'expulsion de la communauté juive pour »éliminer« cette hypothèque dans ses relations avec ses sujets. Certes, il renonça ainsi à une part de ses revenus; il le fit cependant au profit du renforcement de son autorité politique. Un mécanisme qui joua d'autant plus que depuis la fin du Moyen Age, comme le signale le même auteur, la protection de la population contre les prétendus »crimes« des juifs, à savoir l'usure, la désacralisation du Corps du Christ, voire l'»hostilité contre les chrétiens« dans un sens général qui leur était imputée, se fait sentir dans l'idéologie du bon gouvernement.

Ce sont de tels enjeux, en tout premier lieu les rapports de force entre le seigneur et ses sujets non-juifs, qui expliquent pourquoi des accusations stéréotypées contre les juifs ont pu être actualisées pendant plusieurs siècles. Ces accusations servaient en effet d'écran derrière lequel se cachaient des tensions d'un ordre différent. Cette constatation ne doit cependant pas occulter le rôle de certains corps religieux dans la stigmatisation des juifs, citons à titre d'exemples que fait ressortir le présent volume les ordres mendiants – Christoph CLUSE,

dans sa contribution hautement instructive retraçant l'histoire de l'accusation de l'usure contre les juifs, met en évidence la fonction des dominicains et franciscains comme prédicateurs et confesseurs – et le clergé protestant, comme le souligne **ROTRAUD RIES**.

Un exemple particulièrement révélateur pour illustrer les enjeux politiques et financiers de la politique à l'égard des juifs dans un territoire concerne le prince électeur du Brandebourg, Frédéric Guillaume, qui multiplia à partir du milieu du XVII^e siècle des lettres de protection pour les juifs, favorisant ainsi de façon consciente leur établissement dans ses différentes terres. Les motivations du prince ont été analysées par **Fritz BACKHAUS**. Il s'agissait de repeupler une contrée qui avait été dévastée par la Guerre de Trente Ans. Les mesures prises alors en faveur des juifs étaient gouvernées par une doctrine qui visait à stimuler l'établissement d'un groupe »productif«, susceptible de redonner un essor au commerce essoufflé. D'autres mesures favorisaient l'artisanat et les manufactures; ceci dit, les juifs n'étaient pas le seul groupe à profiter des besoins de l'État. On accueillait également des Huguenots et des colons hollandais. Or, ce qui rendait les juifs particulièrement »précieux«, c'était le fait que leurs impôts renflouaient le trésor du souverain, tout en étant soustraits au contrôle des états. Ce qui était donc en jeu dépassait le cadre relativement étroit de la concurrence économique – ici celle des marchands juifs; les enjeux étaient éminemment politiques. Il s'agissait de l'indépendance financière du prince, que ses adversaires cherchaient à combattre. Lorsqu'ils s'en prenaient aux juifs, ils avançaient des stéréotypes religieux séculaires, qui trouvaient ainsi un terrain fertile pour proliférer.

Ce choix d'articles témoigne de la volonté d'aller au-delà de la critique des stéréotypes. L'apport de la plupart des contributions, est de montrer comment les attitudes à l'égard des juifs trahissent l'état d'une société à un certain moment. Il est clair que la structure de ce livre en recueil ne peut donner qu'une image éclatée. Elle a par contre le grand mérite de stimuler la réflexion sur de nombreux aspects. Par ailleurs, un précieux index aide à nouer des fils à travers le temps.

Georg MODESTIN, Berne

Claude GAUVARD, Robert JACOB (éd.), Les rites de la justice. Gestes et rituels judiciaires au Moyen Âge, Paris (Le Léopard d'Or) 1999, 238 p. (Cahiers du Léopard d'Or, 9).

Der in der westlichen Welt aufgebrochene Hunger nach neuen Formen hat bei den Historikern die Erforschung von Riten, Zeremonien und Liturgien der alten Gesellschaften in Mode gebracht. Wenn sich aber Rechtshistoriker derartigen Fragen zuwenden, benötigen sie solcher Motive nicht. Das Recht, zumal das mittelalterliche, ist als solches Form und wird durch deren Vollzug verwirklicht. Daher kommt der Rechtshistoriker bei seiner Arbeit niemals ohne Erörterung der Rechtsriten aus. Dennoch gibt es auch für ihn hier noch manches zu entdecken. Dieser Sammelband vereinigt, wie das so üblich zu sein pflegt, recht unterschiedliche Beiträge, deren Verfasser sich zu ihren Themen bisweilen schon andernorts geäußert haben, ist aber dennoch in seiner Vielfalt ein lesenswerter Beitrag zu diesem weit gesteckten Generalthema. Erwartet der Fachgelehrte auch, daß er manches Bekannte wieder treffen wird, so überrascht ihn hier bereits der erste Beitrag. Was **Robert JACOB** (S. 19–62) zu dem Verfahren beim Gottesurteil des Kreuzes, dem wetteifernden Stehen der Prozeßparteien mit als Kreuzsymbol erhobenen Armen, ausführt, ist eine rechtshistorische Delikatesse. So kurzlebig auch dieses Verfahren in den Jahren von 760 bis 820 bei den Franken in Übung war, so rätselhaft war bisher sein Ursprung und Sinn. Der naheliegende Rückschluß zu dem in der Schlacht für sein Volk mit erhobenen, immer wieder sinkenden Armen betenden Mose (Ex. 17,11) erweist sich in der Tat als zu eilfertig, wenn man ihn deswegen auch nicht als völlig unbeachtlich erklären sollte. Der Verfasser sucht den mythischen Ursprung des Ordals in der Geschichte von Daniel in der Löwengrube und